

## Projet éolien des Marchellions

### Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information #6 - Janvier 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en juillet dernier, nous souhaitons vous partager les dernières actualités du projet.

Le projet, dans sa version initiale, était constitué de 5 éoliennes situées au nord de la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, au niveau de la limite communale avec Dancy et Pré-Saint-Evroult. Ce projet a été co-construit avec les élus et habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir, et l'élaboration du dossier a représenté plus de deux ans de travail afin de proposer un dossier final le plus complet possible.

Cependant, sollicitée suite au dépôt, l'Armée considère qu'une partie du projet, à savoir les éoliennes E2, E3 et E4, présentent une gêne significative pour le radar d'Orléans, situé à 30km, et que cette gêne n'est pas acceptable en l'état. Par ailleurs, l'Armée donne son autorisation pour les deux éoliennes E1 et E5.

L'avis de l'Armée étant un avis conforme, nous sommes contraints de modifier l'intégralité du dossier afin de le rendre compatible avec leurs contraintes et exigences. Ainsi, il a été décidé de considérer un projet à deux éoliennes, exclusivement composé des éoliennes E1 et E5. Cette modification nécessite donc de mettre à jour toutes les pièces réglementaires du dossier.

La reprise du dossier et des différentes pièces est en cours, et nous serons en mesure de transmettre notre projet modifié à l'administration d'ici quelques mois, afin de reprendre l'instruction.

Vous trouverez ci-contre une carte de la nouvelle implantation à deux éoliennes, ainsi que les nouvelles données suite à la modification du projet.

Bonne lecture !



**Yohan Dy**  
Chef de projets éoliens  
**RWE Renouvelables France**  
yohan.dy@rwe.com

### Calendrier prévisionnel :



